REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250327-DELIB_25_12

COMMUNE DE GASSIN

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le : vingt-sept mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Grégory HERMELIN, Karim JERIBI, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	17
votants	19

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI,
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,
Monsieur Karim JERIBI à Monsieur Anthony AMSTER.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 31/03/2025
et de la publication sur le site internet
le : 31/03/2025

Membre(s) absent(s) :

Madame Solène PESCH,
Madame Mélanie CASCANT.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/12	OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2024

Madame Anne Marie WANIART, Maire, présente le compte financier unique 2024.

Sous la présidence de Madame Agnès MARTIN, le conseil municipal examine le compte financier unique qui s'établit comme suit :

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250327-DELIB_25_12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/12 DU 27 MARS 2025 (SUITE)

FONCTIONNEMENT

Recettes	8 774 033,24 €
Dépenses	7 260 281,01 €
Excédent de clôture 2024	**1 513 752,23** €
Résultat reporté 2023	6 856 088,34 €
Part affecté à l'investissement	- 2 000 000,00 €
TOTAL RESULTAT FONCTIONNEMENT	**6 369 840,57 €**

INVESTISSEMENT

Recettes	3 162 602,08 €
Dépenses	3 494 900,67 €
Déficit de clôture 2024	**- 332 298,59** €
Résultat reporté 2023	595 406,66 €
TOTAL RESULTAT INVESTISSEMENT	263 107,07 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	**6 632 947,54 €**

Restes à réaliser en dépenses	935 872,63 €
Restes à réaliser en recettes	136 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après examen du Compte financier unique,

Le Maire quittant la salle du conseil à l'occasion du vote, l'adjoint délégué, Madame Agnès MARTIN, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

-ADOPTE le compte financier unique 2024 de la Commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE GASSIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (Var)

Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE